

POURQUOI LES SALARIES INTÉRIMAIRES SONT ILS SPOLIES DE LA PRIME PEPA ?

Avec 2.6 Millions salariés intérimaires actuellement (soit 700 000 équivalents temps plein) et 50 000 CDI intérimaires, **les salariés intérimaires sont souvent écartés** par plusieurs dispositifs gouvernementaux comme **la prime COVID des soignants et surtout la prime PEPA. Pourquoi ?**

Une des conditions pour bénéficier de la prime est d'être mis à disposition dans l'entreprise au moment de son versement. Cette date est souvent fixée au 31 décembre... le problème c'est que **80% des entreprises sont fermées** et **le contrat des salariés intérimaires arrêté !**

Les accords de la prime PEPA existent mais le plus souvent c'est une **décision unilatérale de la direction** qui déclenche le versement de **500 €, 1 000 € ou plus (jusqu'à 2 000 €)** s'il existe un accord d'intéressement !

Pour les camarades FO : **Comment faire ?** Lors de vos négociations ou à la parution de la décision unilatérale, rappelez à votre direction que les salariés intérimaires qui participent au profit de votre entreprise ne sont **pas des sous salariés !** Ils ont le droit aussi à une part du gâteau !



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos équipes FO INTERIM



Mathieu **MARÉCHAL** • Responsable de branche FO Intérim • 06 59 11 60 27

Béatrice **CLUZEL** • Responsable de branche FO Intérim • 06 85 37 03 44

Karim • référent CDI-intérimaire • 0666645527

FEC FO • 54 rue d'Hauteville, 75010 Paris

01 48 01 91 95 • services@fecfo.fr • www.fecfo-services-interim.fr